

ARRETE MUNICIPAL

N°149-2024

Arrêté du 08 août 2024

OBJET : Réglementation de stationnement au droit du n°78 Rue Emile Dupayrat – Emménagement

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de Madame EYSSARTEL

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de l'emménagement

ARRETE

Article 1 :

Deux places de stationnement au droit du n°78 Rue Emile Dupayrat, seront réservées en raison d'un déménagement le **mardi 20 août 2024 de 8 h à 18 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par Madame EYSSARTEL et l'arrêté sera affiché 24 heures à l'avance sur le lieu où se déroule l'emménagement.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, au service de la police Municipale, à Madame EYSSARTEL, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

